



## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2023 DAC 18** Subventions (13.650.000 euros) et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles du territoire parisien, participant au rayonnement de la capitale, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville, soutenu par la Ville de Paris depuis sa création en 1967, et dirigé depuis septembre 2008 par Emmanuel Demarcy-Mota, acteur et metteur en scène.

L'association Théâtre de la Ville, présidée par Xavier Couture, exploite deux théâtres, l'un de près de 1000 places, situé 2, place du Châtelet dans le 4e arrondissement, l'autre de 400 places, au 31, rue des Abbesses dans le 18e arrondissement. Le premier site ayant fermé pour travaux à l'automne 2016, le Théâtre de la Ville a vu ses activités relocalisées au sein de l'Espace Cardin (8e) et dans des lieux partenaires de la capitale.

En raison des travaux de rénovation, le Théâtre de la Ville déploie ainsi sa programmation à l'Espace Cardin et dans des lieux partenaires. Malgré ce contexte, le Théâtre de la Ville a poursuivi son projet ambitieux. Au-delà d'une programmation artistique exigeante et accessible, le théâtre développe des projets en direction de tous les publics, dans le cadre de partenariats avec le milieu hospitalier, le champ social ou des structures œuvrant pour toutes les accessibilités.

En effet, depuis le début de la pandémie, le Théâtre de la Ville réinvente tout ce qui peut l'être du lien aux artistes et à la population. Les quatre champs d'intervention prioritaires qui fondent ses actions sont : santé, éducation, champ social et espace public. Le Théâtre de la Ville se positionne clairement, dans cette période de crise, comme un théâtre engagé et solidaire à travers sa programmation en salle mais aussi avec l'intervention hors les murs de la Troupe de l'imaginaire, constituée d'artistes intermittents, qui propose notamment des consultations poétiques, dansées ou chantées aux publics, y compris les plus fragiles.

L'année 2023 marquera le retour de l'équipe du théâtre dans ses murs historiques, place du Châtelet. La réouverture au public est prévue en septembre prochain, après avoir auparavant aménagé, équipé et pris en main les lieux rénovés.

Par délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022, un acompte de 5.575.000 euros a été attribué au Théâtre de la Ville au titre du fonctionnement de l'année 2023. Il vous est proposé d'accorder le solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 à hauteur de 6.575.000 euros. Le montant total de la subvention de fonctionnement 2023 à l'association, hors financement éventuel de projets spécifiques, s'élève ainsi à 12.150.000 euros, soit une augmentation d'un million d'euros, pour soutenir les dépenses du théâtre liées à la réouverture mais aussi les dépenses structurelles liées à l'exploitation de ses espaces rénovés à partir de septembre.

Au-delà de ce soutien en fonctionnement, je vous propose également d'accompagner le programme de rééquipement du théâtre. Afin de préparer sa réouverture dans les meilleures conditions, vous avez déjà attribué à l'association des subventions ces deux dernières années à hauteur de 1.450.000 euros, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements portant d'une part sur le rééquipement scénique et technique et d'autre part sur des aménagements nécessaires à la bonne exploitation du site. Ainsi, par délibération 2021 DAC 58 vous aviez soutenu la première phase de ce plan de rééquipement à hauteur de 600.000 euros. Puis par délibération 2022 DAC 56 vous aviez attribué 850.000 euros à l'association pour soutenir la deuxième phase de ce programme d'investissements.

En 2023, je propose qu'un nouveau soutien de 1.500.000 euros permette à l'association de poursuivre ce programme ambitieux de rééquipement afin de l'aider à préparer au mieux l'accueil de ses équipes, des artistes et des publics.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les deux avenants à convention de fonctionnement et d'investissement correspondants, annexés au présent projet.

La Maire de Paris



**2023 DAC 18** Subventions (13.650.000 euros) et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 attribuant un acompte sur la subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de la Ville au titre de 2023, dont le montant a été fixé à 5.575.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer le solde de subvention en fonctionnement et de signer un avenant avec l'association Théâtre de la Ville au titre de 2023 ;

Vu la délibération 2021 DAC 58 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention en date du 21 décembre 2021 relative au versement d'une subvention d'investissement à l'association Théâtre de la Ville approuvée par la délibération 2021 DAC 58 du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 pour le rééquipement du site place du Châtelet (phase 1) ;

Vu la délibération 2022 DAC 58 en date des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 ;

Vu l'avenant 1 en date du 20 décembre 2022 relatif au versement d'une subvention d'investissement à l'association Théâtre de la Ville approuvée par la délibération 2022 DAC 58 du Conseil de Paris des 13, 14, 15, et 16 décembre 2022 pour le rééquipement du site place du Châtelet (phase 2) ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un nouvel avenant à convention relatif à une subvention d'investissement à l'association Théâtre de la Ville pour le rééquipement du site place du Châtelet (phase 3) ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres 75004 Paris, au titre de l'année 2023, est fixée à 12.150.000 euros, soit 6.575.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa 52341 ; 2023\_04707.

Article 2 : La dépense correspondante de 6.575.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : La subvention d'investissement attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16, Quai de Gesvres 75004 Paris, est fixée à 1.500.000 euros. Simpa 52341 ; 2023\_06707.

Article 4 : La dépense correspondante de 1.500.000 euros sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2023 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants à conventions correspondants, dont les textes sont joints et annexés à la présente délibération.